



L'ECHO DE BALLERSDORF



Juillet 2015



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
JANVIER 2015	4
EVENEMENTS DU MOIS	5
FEVRIER 2015	6
ANNIVERSAIRES-- TRAVAUX	7
MARS 2015	8
TRAVAUX-- EVENEMENTS	9
AVRIL--2015	10
TRAVAUX—EVENEMENTS-- ANNIVERSAIRES	11
BUDGET PRINCIPAL	12
BUDGET EAU POTABLE	13
BUDGET ASSAINISSEMENT	14
MAI -2015-- TRAVAUX	15
TRAVAUX--ENVIRONNEMENT	16
MARCHE POPULAIRE—ANNIVERSAIRE--NOCES DE DIAMANT	17
CLASSE DECOUVERTE DES ECOLES	18
JUIN--2015	19
TRAVAUX—EVENEMENTS-- ANNIVERSAIRES	20
EVENEMENTS DES ECOLES	21
INFORMATIONS	22
FETE DE FIN D'ANNEE DES ECOLES	23
NOS AMIS LES CHIENS	24



LE MOT DU MAIRE

BADRICOURTOIS, BADRICOURTOISES

L'année 2015 est riche en travaux et changements divers. La construction de notre nouvelle école se poursuit et nous pensons pouvoir l'ouvrir aux élèves à la rentrée 2015-2016. Dans ce bâtiment, nous avons voulu intégrer tous les services que l'on peut attendre d'une école moderne. La restauration scolaire est suffisamment dimensionnée pour accueillir tous les élèves. Les locaux abriteront une salle pour les exercices physiques, une bibliothèque et une salle multifonction. Les enfants pourront s'y épanouir aussi bien physiquement qu'intellectuellement. Les enseignants disposeront d'un équipement de pointe et d'une aide pédagogique précieuse.



Nous voulons nous assurer que d'une part la restauration soit fréquentée de manière suffisante afin de pérenniser le service et que, d'autre part, nous trouvions une solution adaptée pour assurer le périscolaire. Nous éviterons une fermeture de classe si nous pouvons garder les enfants issus de Ballersdorf dans notre école.

En ce qui concerne les dérogations, nous n'assurerons pas le financement du coût de l'enseignement dans une école extérieure au village.

A partir du 1^{er} juillet 2015, les services de l'état n'instruiront plus les déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire et autres documents relatifs au droit du sol. Il nous incombe de nous organiser pour pallier à la suppression de ce service. Le coût de gestion de l'instruction sera entièrement à la charge des communes bien que l'état demande aux collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement. Nous allons confier cette tâche à une émanation du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural anciennement SMS) qui mutualisera le service pour toutes les communes adhérentes.

La loi ALUR nous oblige à réviser notre Plan Local d'Urbanisme. Cette charge supplémentaire nous devons l'assumer car une minorité de blocage n'a pas permis de confier ces travaux à la communauté de communes. A moins que la loi NOTRe ne vienne débloquer la situation.

Comme vous le constatez, nous sommes dans une période de grands changements. Communes, communautés de communes, cantons, départements, régions, nous naviguons tous sur un océan d'incertitude.

Pour couronner le tout, l'Etat diminue les dotations aux collectivités. Cette année nous percevons 27 % de moins de Dotation Générale de Fonctionnement (DGF).

Sans vouloir noircir à dessein le tableau, il faut se rendre compte que les années à venir seront difficiles. Bonnes vacances.

Le Maire
Bernard BOLORONUS



JANVIER 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RESTE A REALISER ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser de la section investissement du budget communal de l'année 2014 ;

- 1 499 928.97 € en dépenses

- 1 026 040.00 € en recettes.

Il présente également l'état des restes à réaliser de la section investissement du budget annexe de l'eau de l'année 2014 ;

- 40 000 € en dépenses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter tous les restes à réaliser.

CESSION PARCELLES FORESTIERES AU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

Le tracé du contournement routier amputera le secteur forestier du HASENBERG.

- section 10 n° 83/24 lieudit HASENBERG d'une surface de 3a88ca, détachée de la section 10 n° 69/24 d'une contenance de 17a46ca, bois

- section 10 n° 85/24 lieudit HASENBERG d'une surface de 0a11ca, détachée de la section 10 n° 70/24 d'une contenance de 1480a94ca, bois

Le Conseil Général du Haut-Rhin, demande au conseil municipal la cession de ces surfaces à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - RESULTAT DE L'ENQUÊTE

Monsieur le Maire présente le résultat de l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves. 22 questionnaires ont été récupérés en mairie.

Les temps d'accueil périscolaires proposés par la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace ont reçu un accueil favorable auprès des familles, en revanche la demi-journée du samedi récolte seulement 7 avis favorables contre 14 défavorables.

Le Conseil Municipal, après débats, décide d'organiser un vote concernant le choix de la demi-journée à appliquer à compter de la rentrée 2015-2016. Le vote aura lieu jeudi 22 janvier 2015 entre 19h30 et 20h à la salle communale.

La demi-journée qui obtiendra le nombre le plus élevé de voix sera choisie pour la prochaine rentrée.

DIVERS.

- Benne à déchets verts : Suite aux nombreux départs de feux dans la benne à déchets verts, il est utile de rappeler aux riverains l'interdiction d'y déposer des cendres.

- Marquage au sol : Mme Béatrice GARNIER demande quand est prévu le marquage au sol notamment à l'intersection de la rue Thiébault Walter. Monsieur le Maire lui répond que le marquage au sol ne va pas être entrepris en raison des chantiers qui vont avoir lieu au courant de l'année 2015. Le passage des camions abîmera fortement le marquage au sol. M. FINK propose d'entreprendre uniquement cette portion en régie.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Corinne JUNG de son mandat de conseillère municipale en date du 9 décembre 2014.

EVENEMENTS :

Les vœux du maire



Les traditionnels vœux de la municipalité ont drainé un grand nombre de personnes.

M. le Maire, dans son discours, a retracé les travaux et événements de l'année 2014. Concernant les chantiers pour l'année 2015, il faudra tenir compte de l'investissement à effectuer pour l'aménagement de la rue André Malraux et des abords de la nouvelle école. Certains travaux d'accessibilité et d'entretien des bâtiments communaux, seront entrepris, d'autres nécessiteront des études préliminaires.

Les lauréats des maisons fleuries :

Les lauréats des maisons fleuries de l'année 2014 ont été récompensés de leurs efforts. Un merci à toutes les personnes du village qui par le fleurissement et aménagement de leur propriété embellissent notre commune. Un encouragement envers celles qui n'ont pas été primées, elles méritent également d'être félicitées pour leur action.



Les Lauréats : M et Mme BOUKILA Eric, M et Mme VIRON Martin, Mme WALTER Jeannine, M. BUOB Gérard, M et Mme JERMANN Remy, M et Mme CHEVROTON Fabrice, M et Mme WAMSTER Gérard, M et Mme CANTIN Daniel, M et Mme STIMPFING Christophe, M et Mme WAMSTER Patrice, M et Mme SCHORR Etienne, M. ZIMMERMANN Remi, Mme WAMSTER Marthe, M et Mme FREYBURGER Eric, M et Mme BRUN GEORGES, M et Mme BILGER Jean-Marc.

Les sapeurs-pompiers :

M. VIRON Vincent décoré pour vingt années de service au sein du corps de BALLERSDORF



La crémation des sapins



FEVRIER 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire, à savoir :

- Mission de maîtrise d'œuvre voirie rue André Malraux confiée à AMS MULHOUSE
- Renouvellement de l'adhésion PEFC

ATTRIBUTION LOT 11 SERRURERIE - CONSTRUCTION ECOLE

Monsieur le Maire rend compte de la réunion pour l'analyse des offres du lot n° 11 -Serrurerie - dans le cadre de la construction du groupe scolaire et périscolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : autorise le Maire à signer le marché avec l'Entreprise ROMAN à BLOTZHEIM pour un montant de 85 452.40 € HT et tout autre document relatif à cette opération.

TARIFS LOCATION FOYER COMMUNAL ET MONTANT DE LA CAUTION

Monsieur le Maire propose aux Membres de Conseil Municipal d'augmenter le tarif de la location de la grande salle + lave-vaisselle et de revoir le montant de la caution demandée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

Grande salle + lave-vaisselle 170 €

Salle du bas 70 €

Coin Traiteur 50 €

Bar + machine à café 30 €

Montant de la caution demandée pour toute location 1 000 €

De proposer l'option nettoyage pour un montant de 150,00 € TTC aux locataires de la salle du haut.

ENGAGEMENT TRAVAUX RUE ANDRE MALRAUX

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de requalification de l'espace public du centre du village entre l'Eglise et la Mairie pour un montant global de 565 198,21 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le montant de ce projet.

COUVERTURE DU FOSSE RD 419

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé le 05 Septembre 2014 d'entreprendre les travaux de couverture et de busage du fossé le long de la RD 419 à l'entrée du village, devant le terrain de football.

Monsieur le Maire propose d'effectuer en même temps l'enfouissement du réseau basse-tension et la mise en place de l'éclairage public, afin d'assurer la sécurité des piétons.

Le montant des travaux s'élève à 48 552,00 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le montant de ce projet.

ECOLE NUMERIQUE RURALE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'opportunité de doter l'école d'une école numérique complète pour pouvoir mener les activités indiquées dans les instructions officielles de l'Education Nationale et permettre ainsi aux élèves d'acquérir les bases d'une culture numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le projet d'acquisition d'une école numérique complète (vidéo projecteur interactif et ordinateurs portables) pour un montant total de 10 000,00 € HT.

ANNIVERSAIRES :



Henriette ZINK et Armand FREYBURGER viennent de souffler leurs quatre-vingt cinquième anniversaires. Ils ont eu la joie d'accueillir une délégation municipale et celle du crédit mutuel.

TRAVAUX :

La construction de l'école



Plaquiste, Electricien et Chauffagiste continuent les travaux intérieurs tandis que l'entreprise de maçonnerie effectue la construction du préau.

Couverture Fossé



Suite à de nombreuses sorties de route à l'entrée du village coté Altkirch, il était urgent de sécuriser cet endroit. Le busage du fossé longeant la départementale diminuera considérablement la gravité des accidents dus à une vitesse excessive.



MARS 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élections régionales sont prévues les dimanches 6 et 13 décembre 2015 ce qui contraint la commune à décaler la fête de Noël des aînés. Décision est prise d'organiser la fête le 29 novembre 2015.

FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal concernant les cadeaux offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes âgées de 70 ans et plus et savoir si on entend continuer cette action.

Les membres du Conseil Municipal suggèrent différentes idées, demandent réflexion et proposent de remettre la question à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les enquêtes qui seront distribuées aux parents d'élèves :

- Une enquête émanant de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace concernant la fréquentation du restaurant scolaire dont l'ouverture est prévue à la rentrée de septembre 2015
- Une enquête émanant de la commune de Ballersdorf pour connaître les besoins d'accueil

Les enquêtes seront également distribuées aux parents des enfants qui seront scolarisés à partir de la rentrée 2015 et aux parents dont les enfants ont une dérogation (accueillis dans une autre école).

APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS:

Le conseil municipal a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Budget principal M14

Excédent de clôture fonctionnement :	242 342,84 €
Excédent de clôture d'investissement :	509 276,59 €
TOTAL :	751 619,41 €

Budget eau M49

Excédent de clôture de fonctionnement :	41 519,41 €
Déficit de clôture d'investissement :	128 896,37 €
TOTAL	174 815,79 €

Budget assainissement M49

Excédent de clôture de fonctionnement :	54 500,89 €
Déficit de clôture d'investissement :	0 €
TOTAL	54 500,89 €

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes administratifs.

LES TRAVAUX :

Groupe scolaire:



Les travaux concernant le gros œuvre du groupe scolaire viennent de s'achever. Vu l'importante surface du préau, les enfants seront, par mauvais temps, à l'abri lors des récréations. Sur la photo on peut distinguer le préau avec au fond la cloison vitrée.

L'atelier communal :

Pendant la période hivernale nous avons équipé l'atelier communal d'étagères industrielles de stockage pour le matériel et l'outillage. Un proverbe bien connu : un rangement bien ordonné est égal à un travail plus productif.



EVENEMENTS :

Le carnaval des écoles :



C'est sous un soleil radieux que les classes de la maternelle et du primaire ont fêté carnaval. Tous les enfants en ont profité pour se glisser dans la peau de leur personnage favori. Le personnel enseignant était méconnaissable tant les déguisements étaient raffinés.



AVRIL 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - EXERCICE 2014

M. Jean BUEB, 1er Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs M 14 Commune et M 49 eau et assainissement de l'exercice 2014.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le conseil municipal, hors de la présence de Mr Bernard BOLORONUS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes administratifs 2014.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

Budget principal M14

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget principal M14, à savoir :

Excédent reporté	0,00 €
Excédent de l'exercice	242 382,82 €
TOTAL	242 382,82 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité, soit 242 342,82 au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"

Budget eau M49

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2014 du budget eau M49, à savoir :

Excédent reporté	0,00 €
Excédent de l'exercice	45 919,42 €
TOTAL	45 919,42 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité, soit 4 616,62 € en report à nouveau au compte R002 "résultat de fonctionnement reporté"

Budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2014 du budget assainissement M49, à savoir :

Excédent reporté	4 616,62 €
Excédent de l'exercice	49 884,27 €
TOTAL	54 500,89 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante : en report à nouveau au compte R002 "résultat de fonctionnement reporté" pour le montant de 24 500,89 €, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" à hauteur de 30 000,00 €.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015, taxe d'habitation taux 18,12 % foncier bâti taux 13,52 % foncier non bâti taux 57,04 %.

BUDGETS 2015 M14 COMMUNE - M49 EAU ET ASSAINISSEMENT

Après présentation des trois budgets, le conseil municipal à l'unanimité accepte les orientations budgétaires des sections investissements et fonctionnement. (voir page 12-13-14)

EVENEMENTS :

Manifestations contre la suppression d'une classe



Villageois, enfants, parents, enseignants, élus, tous se sont mobilisés contre la fermeture d'une classe. Nous remercions les personnes présentes à la manifestation.

TRAVAUX :



La mise en accessibilité de l'église est en cours, reste à implanter le garde-corps.



Rue André Malraux, les branchements d'eau potable sont en cours de rénovation.

ANNIVERSAIRES :



Lucie BISCH vient d'entrer dans le club des octogénaires



Marie-Louise SCHINGSS vient de souffler ses quatre-vingt-cinq bougies



LE BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	310694,00	Produits des services du domaine	116440,00
Charges de personnel	159400,00	Atténuation de charges	13 000,00
Dotation aux amortissements	23 400,00	Impôts et taxes	388470,00
Autres charges de gestion courante	71317,00	Dotations et participations	86381,00
Atténuation de produits	9980,00	Autres produits de gestion courante	8 000,00
Charges financières	38500,00	Produits exceptionnels	1 000,00
TOTAL	613291,00	TOTAL	613291,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Bâtiments communaux et équipement	1 827 148,38	Amortissement des immobilisations	23 400,00
Remboursement d'emprunts	44 000,00	Bâtiments communaux	582 040,00
Travaux de voirie et de réseaux	885 500,00	Subventions d'investissement	271 400,00
Divers	62 700,00	Financières	1 925 508,38
Dépenses imprévues	3 000,00	Equipements forestiers	20 000,00
TOTAL	2 822 348,38	TOTAL	2 822 348 ,38



LE BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats	2 100,00	Produits du domaine et ventes	139 800,00
Charges de personnel	6 000,00		
Services extérieurs	35 069,42	Résultats de fonctionnement reporté	45 919,42
Charges exceptionnelles	2 500,00	Autres produits de gestion courante	1 000,00
Dotations aux amortissements	25 850,00		
Impôts et taxes	115 200,00		
TOTAL	186 719,42	TOTAL	186 719,42



INVESTISSEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Excédent investissement reporté	168 896,37
Immobilisation corporelle	1 000,00	Dotation aux amortissements	25 850,00
Immobilisation en cours	310746,37	Subventions d'investissement	117 000,00
TOTAL	311746,37	TOTAL	311746,37



LE BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	71 100,89	Excédent reporté	24 500,89
Charges de personnel	9 000,00	Produits du domaine et ventes	83 200,00
Autres charges de gestion courante	2 000,00	Produits exceptionnels	30 000,00
Charges financières	13 500,00		
Dotations aux amortissements	44 100,00	Subvention d'exploitation	2000,00
TOTAL	139 700,89	TOTAL	139 700,89



INVESTISSEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Résultat d'investissement reporté	3 923,66	Dotation, fonds divers et réserves	30 000,00
Subventions d'investissement	30 000,00	Amortissements des immobilisations	44 100,00
Immobilisation en cours	12 676,34		
Remboursement d'emprunt (capital)	27 500,00		
TOTAL	74 100,00	TOTAL	74 100,00



MAI 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue André Malraux, la part des travaux affectant l'emprise de la RD 419 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental. La commune de BALLERSDORF se chargera de réaliser l'ensemble de l'opération. Elle assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée partiellement par le Conseil Départemental sur la base des justificatifs de dépense. Le Conseil Municipal donne son accord.

MODIFICATION HORAIRES DES COURS DU MERCREDI MATIN ET APC

A la rentrée 2015 les horaires de l'école seront le mercredi de 8h00 à 11h00 à la place de 8h15 à 11h15. Il y aura deux créneaux d'APC (activité pédagogique complémentaire) : le lundi de 15h30 à 16h15 et le mercredi de 11h00 à 11h45

OPERATION "BRIOCHES"

L'opération pourrait être renouvelée cette année. Le Conseil Municipal participera à la vente des brioches.

QUETE "LIGUE CONTRE LE CANCER "

Monsieur le Maire informe que chaque année la ligue contre le cancer sollicite les collectivités en vue d'assurer une quête à domicile. Ceci nécessite l'implication et la volonté de personnes bénévoles pour aller à la rencontre des habitants et faire appel à leur générosité.

Il est proposé de mettre une urne à disposition des habitants, afin qu'ils puissent y déposer les dons. L'urne serait placée au Secrétariat de Mairie.

LOCATION ABRI DE CHASSE

Il est décidé de louer l'abri de chasse à M. Franck VIAL d'après les modalités suivantes. Durée : 9 ans correspondant à la période de la location de la chasse, soit jusqu'au 1^{er} Février 2024
Montant : 100,00 € par an (avec révision triennale).

LES TRAVAUX



Afin de sécuriser notre approvisionnement en eau potable, un maillage avec le syndicat des eaux d'AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER et environs a été mis en place. Le branchement a été effectué depuis le bout de la rue Brigade Alsace-Lorraine, en passant par la forêt du HASENBERG pour rejoindre le banc de la commune de HAGENBACH. Le raccordement définitif se fera via le réservoir d'eau de cette commune.

LES TRAVAUX (suite)



Les travaux de maillage de l'eau potable avec le réseau d'Hagenbach viennent de s'achever. Le branchement au réseau de la commune a été effectué au bout de la rue Brigade Alsace-Lorraine.

Ecole :



Façade ouest



Façade sud

EVENEMENTS DU MOIS :

Opération Haut-Rhin propre



Les élèves du primaire ont débuté l'opération le samedi 11 avril.



Les adultes et les élus ont assuré la relève le samedi suivant.

Marche populaire



Le club canin d'ALTKIRCH, s'est adjugé le challenge du plus grand groupe. '



Par cette journée estivale nos amies les bêtes étaient de sortie.

ANNIVERSAIRE ET NOCES DE DIAMANT :



Germaine STOECKEL et Gérard BUOB viennent de souffler leurs quatre-vingts bougies

Noces de diamant



Les époux SCHORR Germaine et Etienne viennent de passer le cap des 60 années de vie commune. Deux enfants et cinq petits-enfants font la joie du couple.

CLASSE DE DECOUVERTE DU 18 AU 22 MAI 2015



Les élèves de l'école primaire ainsi que les élèves de moyenne et grande section de maternelle ont eu la chance de partir en classe de découverte à Aubure. 4 enseignants, 4 parents d'élèves et 6 animateurs ont multiplié les activités avec les enfants : calligraphie, mandala géant, visite du Haut-Koenigsbourg, photogramme, fabrication de bols en pâte à pain et de costumes....et sans oublier la traditionnelle « boum » de fin de séjour !

Petits et grands sont revenus enchantés !





JUIN 2015

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME DU PETR DU PAYS DU SUNDGAU

En application des dispositions de la loi dite « ALUR », entrée en vigueur le 27 mars 2014, les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme assurées par les services de l'Etat pour le compte des communes de moins de 10 000 habitants sont supprimées au 1er juillet 2015 pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus. Ainsi, par délibération du Conseil Syndical du 9 février 2015, le Syndicat a approuvé la création d'un service d'instruction du droit des sols, dès adoption des statuts du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR), amené à exercer une prestation de service pour les communes membres qui le souhaitent. Le Maire demeure l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable, conformément à l'article L. 422-1 du code de l'urbanisme, et choisit alors d'en confier l'instruction à un prestataire par convention, comme la possibilité lui est offerte par l'article R. 423-15 du même code

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☐ Décide d'adhérer au service d'instruction du droit des sols du PETR du Pays du Sundgau à compter du 1er juillet 2015.
- ☐ Approuve le projet de convention en annexe de la présente délibération, dont le terme est fixé au 31 décembre 2016 et qui pourra, le cas échéant, être reconduite tacitement.
- ☐ Approuve les modalités de financement de ce service.
- ☐ Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes initiatives pour la bonne mise en place de ce service et pour la conduite des procédures qui y sont liées.
- ☐ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le PETR du Pays du Sundgau, ainsi que tous les actes y afférents nécessaires à la mise en place du service commun d'instruction.

AMENAGEMENT DE LA RUE ANDRE MALRAUX

La commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 21 mai a décidé d'attribuer les marchés :

Lot 1 – réseaux secs – ETPE – 194 134,50 €

Lot 2 – voirie – PONTIGGIA – 247 332,05 €

Lot 3 – aire de jeux, aménagements qualitatifs – Thierry MULLER – 62 536,10 €

TOTAL : 504 002,65 € HT

REVISION DU PLU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réviser le PLU afin qu'il soit conforme au Grenelle de l'environnement avant le 1er janvier 2017. A ce jour, la communauté de communes de la Porte d'Alsace n'a pas pu engager de procédure pour l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Une minorité de blocage s'est dégagée lors de la consultation des Conseils Municipaux des communes membre de la CCPA.

Monsieur le Maire consulte actuellement des bureaux d'études et présentera les propositions lors de la prochaine séance.

LES TRAVAUX :



Travaux d'embellissements du village

EVENEMENTS DU MOIS :

L'équipe réserve et l'équipe première viennent d'accéder, l'une et l'autre aux divisions supérieures. Une première dans les annales du FCB, félicitations à tous les acteurs du football club.



ANNIVERSAIRES :



95 Ans pour Jeanne BOLORONUS



80 Ans pour Marthe VIRON

EVENEMENTS DU MOIS A L'ECOLE



Le samedi 6 juin, les élèves de l'école ont exposé les travaux réalisés en classe de découverte. Les parents ont pu admirer leurs photogrammes, blason et châteaux... Des musiciens professionnels sont venus jouer des musiques médiévales pour l'occasion



Une visite de la nouvelle école a été organisée pour les élèves le samedi 13 juin au matin. En présence de M. le maire, M. LYNDE architecte, a commenté l'avancée des travaux, les enfants étaient intéressés et se sont montrés très attentifs durant la visite. Ils seront heureux d'intégrer cette nouvelle école qui apparaît spacieuse et agréable à vivre.



Pour leur sortie de fin d'année, les élèves de l'école de Ballersdorf ont effectué une sortie au petit train de la DOLLER. Les enfants étaient enthousiastes de voyager dans ce train pittoresque. Ils se sont promenés dans SENTHEIM et ont assisté à un magnifique spectacle de bulles de savon. Ils garderont un bon souvenir de cette journée effectuée sous un soleil clément.



INFORMATIONS

MISE AUX NORMES DES BRANCHEMENTS EAUX USEES ET PLUVIALES

Certaines habitations sont encore non conformes aux normes d'assainissement. Le service de la mairie les comptabilisera au prochain relevé d'index des compteurs d'eau. Celles-ci seront contrôlées par un organisme habilité sous la tutelle de la commune. Il est utile de rappeler aux usagers que les notes d'information concernant les démarches à effectuer ont été publiées à plusieurs reprises. Un courrier sera adressé aux contrevenants n'ayant pas respecté le délai de réalisation des travaux, **subiront une pénalité égale au double de la redevance actuelle.**

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Maltraitance aux personnes âgées et handicapées. Des situations sans doute plus fréquentes que l'on croit. Si vous êtes confronté(e) ou témoin d'une situation de ce type qui concerne des personnes âgées ou en situation de handicap, contactez le 03 89 43 40 80

L'ASAME propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap. Des menus complets, ou des plats uniques peuvent être commandés. Des aides complémentaires existent également : aide aux actes essentiels, tâches ménagères, entretien du cadre de vie, accompagnement dans les sorties.

Renseignements : 03 89 60 24 24 ou www.asame.fr

CANICULE (FORTES CHALEUR)

La loi du 30 juillet 2004 organise la prévention du risque canicule en confiant au maire le soin d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et handicapées de la commune, vivant à domicile et qui en font la demande. Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. L'inscription sur le registre a un caractère facultatif et peut être modifiée ou annulée à tout moment. Les personnes souhaitant s'inscrire doivent contacter la mairie

STATIONNEMENTS GENANTS

Article R417-10 du code de la route : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. Une verbalisation d'un montant de **35 euros** envers le contrevenant qui risque également une mise en fourrière de son véhicule. Cet article du code de la route vise avant tout à protéger les piétons. Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes

DEJECTIONS ANIMALES :

Certaines personnes, ont jugé bon de promener leur chien deux à quatre fois par jour, pour laisser à leur toutou le soin de faire ses besoins dans la nature, ou sur les trottoirs, ce qui n'est bien évidemment pas apprécié par les passants. Ces crottes constituent une véritable nuisance. D'une part, parce que cela n'est pas propre, mais en plus, parce que cela est dangereux. Pour faire face à ce fléau, l'état français a rédigé un article, dans son nouveau Code pénal, mettant en garde contre les déjections animales. Ainsi, l'article R.632-1 du nouveau Code pénal prévoit une contravention de 2e classe.

FETE DE FIN D'ANNEE DE L'ECOLE



La fête de fin d'année de l'école a eu lieu samedi 27 juin. Les enfants ont pu participer à une dizaine de jeux avant de présenter à leur famille et amis : « la belle au bois ronflant ». Musique, chant et danse ont égayé ce beau spectacle brillamment mis en scène par les enseignants. Le spectacle a été suivi d'un repas et d'une soirée dansante ; tous se sont amusés jusqu'à tard dans la nuit. Encore un beau souvenir !

*Pour garder notre
village propre*



*Ramassez les crottes de
votre chien !*

Merci d'avance

